

## É D I T O R I A L

## UN RÉGIME DE TRAVAIL RÉELLEMENT HUMAIN

**E**n recommandant après 1914 que se mette en place « un régime de travail réellement humain », l'OIT en faisait un déterminant essentiel de la paix sociale. Dans ses cours au Collège de France, regroupés dans l'ouvrage *La gouvernance par les nombres*, Alain SUPIOT décrit les deux écueils qui menacent ce projet : le « déni de la pensée » que professait le taylorisme, et le « déni de la réalité », dématérialisée par un modèle cybernétique de l'Homme, que pratique l'organisation libérale du travail.

Or, ce qui fait d'un docteur en médecine un médecin est précisément la mise en œuvre, dans l'exercice, des bases de la clinique : son irrémédiable lien à la réalité objective et subjective de la situation et l'abord humaniste de l'autre, non comme idéologie mais comme technique médicale, préalable à la confiance permettant le déploiement de la relation médicale entre le médecin et son patient. On peut donc dire que l'idéologie libérale qui prétend gouverner le monde par les nombres et s'affranchir, en tentant de l'annihiler, de la question sociale est aux antipodes de ce qui constitue la vocation médicale.

L'arrêt de la pensée, et particulièrement de la pensée critique, est, selon Hannah ARENDT, une des caractéristiques de ceux qui adhèrent à une idéologie qui a perdu le contact avec la réalité du monde et prétend à l'exclusivité de sa compréhension et à l'absolu de son contrôle. On le voit à l'œuvre non seulement dans les entreprises mais aussi chez les femmes et les hommes politiques chez qui prévaut, à de rares exceptions, la pensée unique.

Alors que se développent de façon exponentielle les atteintes à la santé au travail, physiques, psychiques et sociales (sélection de la main-d'œuvre sur des critères de santé, privation d'emploi), il est urgent pour ceux-là de nier ou d'euphémiser, voire de construire des écrans de fumée telles les démarches « QVT ».

Le projet de la médecine du travail est particulièrement contre-productif en la matière. Il lui faudrait se plier et participer à la fiction idéologique du management et de l'entreprise sans les hommes ou disparaître. Il suffit de lire le rapport de la commission « Aptitude et médecine du travail » et l'article 26 de la Loi dite de « dialogue social » ou de prendre connaissance des décisions des chambres disciplinaires de l'ordre des médecins pour comprendre ce qui l'attend. La médecine du travail ne pourrait survivre qu'en apportant son concours à la fiction libérale, c'est-à-dire en choisissant « le monde de la rentabilité et du profit ». Cela veut dire que, même si elle porte toujours ce nom, elle ne serait plus que l'apparence, l'avatar, de ce qu'elle aurait dû être.

C'est à cela que nous résistons collectivement. La 22<sup>ème</sup> mesure de simplification, véritable retour du refoulé libéral, nous donne acte que notre résistance professionnelle est efficace. Ainsi : « lorsque les médecins du travail délivrent des avis d'aptitude "avec réserves" (plus d'un million), ces avis sont parfois assortis de telles restrictions qu'ils constituent quasiment une inaptitude de fait : l'employeur ne peut remplacer son salarié au risque d'être poursuivi pour discrimination liée à l'état de santé du salarié ». Sachant que l'inaptitude au poste se traduit par

90 % de licenciements, le médecin du travail préfère préconiser des « transformations de poste » pour inciter l'employeur à « adapter le travail à l'Homme ». Cela témoigne du souci des médecins du travail de ne pas mettre en péril la santé sociale de leur patient, le travailleur. Pour nous, le travailleur est un sujet alors que pour l'employeur il est devenu un objet qu'on peut « remplacer » ! Qu'en est-il « du travail réellement humain » ?

Notre résistance ne semble politique que parce que c'est l'idéologie qui est responsable des atteintes à la santé des travailleuses et des travailleurs qui lui sont consubstantielles.

Mais cette résistance est avant tout professionnelle. En prenant au mot le projet de protection de la santé, toujours inscrit dans la Constitution de la République, et en accomplissant notre mission d'ordre public social, mais aussi en travaillant collectivement sur les principes de notre métier, nos pratiques et notre exercice, nous accomplissons notre devoir professionnel.

Ce numéro de la revue de l'association SMT comme ceux qui l'ont précédé et le suivant, retraçant le colloque sur les coopérations dans le cadre de l'équipe médicale de médecine du travail, témoignent de cette résistance. Même si elle paraît bien dérisoire, il ne faut pas en mésestimer la portée. Nous continuons d'espérer avec vigueur que ce que nous avons élaboré en commun permettra de contribuer à la préservation d'un « travail réellement humain ».

*Association Santé et Médecine du Travail*

**LES CAHIERS S.M.T.**

Publication annuelle de l'Association Santé et Médecine du Travail

ISSN 1624-6799

**Responsables de rédaction : Dominique HUEZ, Jean-Noël DUBOIS**

**Responsable de publication : Jean-Louis ZYLBERBERG**

**Comité de rédaction : Alain CARRÉ, Dominique HUEZ, Annie DEVEAUX, Alain RANDON, Odile RIQUET**

**Ont participé à ce numéro : Martine BESNARD, Alain CARRÉ, Benoît DE LABRUSSE, Annie DEVEAUX, Jean-Noël DUBOIS, Florence JÉGOU, Madeleine FOURVIÈRE, Alain GROSSETÊTE, Dominique HUEZ, Gérard LUCAS, Alain RANDON, Odile RIQUET, Gilles SEITZ**

**Maquette : Jean-Noël DUBOIS**

**Imprimerie Rotographie — 93 100 Montreuil**